

ASSEMBLÉE NATIONALE

10 janvier 2014

ACCÈS AU LOGEMENT ET URBANISME RÉNOVÉ - (N° 1670)

Commission	
Gouvernement	

Adopté

AMENDEMENT

N ° 669

présenté par
M. Goldberg

ARTICLE 14

À la première phrase de l'alinéa 17, substituer aux mot :

« les communes ou leurs groupements ainsi que les »

les mots :

« des représentants des communes ou de leurs groupements et des ».

EXPOSÉ SOMMAIRE

Amendement de précision.